



Observatoire  
régional  
de l'intégration  
et de la ville  
Centre de ressources  
Grand Est

# « Les rendez-vous de la Politique de la ville »

## Emploi et contrat de ville

16 janvier 2025

# Objectifs et contenu

- Objectif : proposer différents formats de « temps d'échanges » pour continuer à accompagner les acteurs (des collectivités et de l'Etat) impliqués dans la mise en œuvre concrète des contrats de ville.

- « Rendez-vous de la politique de la ville ».

- Il s'agit d'un séminaire par mois, de 3 heures, autour d'un enjeu clé.
- A l'occasion de chaque séminaire, il s'agira de faire le point sur l'enjeu et la manière dont il est abordé dans les contrats de ville.
- En complément, une démarche ou une expérience pourront faire l'objet d'une présentation.
- Des ressources en lien avec le sujet seront également proposées.

- Sujet du jour : Emploi et contrat de ville

*Comment assurer une meilleure territorialisation des dispositifs de droit commun, la connaissance des outils existants (pour les habitants, mais aussi pour les professionnels) ?  
Comment mieux tirer profit des moyens et dispositifs du droit commun ? Quelle articulation entre acteurs emploi et acteurs PV ?*



# Introduction



**Céline PERIER, Chargée de mission  
DREETS Grand Est**

**et**

**Zoé FONTIER, Chargée de mission  
SGARE Grand Est**





# Constats / diagnostic général



**Murielle MAFFESSOLI, Directrice,  
ORIV**



# Un constat récurrent...

## Emploi dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) : un écart qui persiste avec les autres quartiers

La Cour des comptes a publié, le 19 juillet 2022, une enquête sur les dispositifs en faveur de l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Entre 2015 et 2021, ces mesures n'ont pas permis de réduire les inégalités entre les QPV et les autres quartiers, souligne la Cour.

[Garantie jeunes](#), [emplois francs](#), [Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises \(PaQte\)](#) : de nombreux dispositifs en faveur de l'emploi existent dans les QPV où le taux de chômage est trois fois plus élevé qu'ailleurs.

À la suite d'une demande de l'Assemblée nationale, la [Cour des comptes](#) a effectué une [enquête sur l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville](#) qui pointe notamment *"l'adaptation insuffisante des dispositifs à la spécificité et aux besoins des QPV et de leurs habitants"*.

# QPV et emploi en Grand Est

Indicateurs / Recensement population INSEE 2020 - QPV

	Profil QPV National (moyenne)	Profil QPV Grand Est (moyenne)
0-25 ans	39%	38,30%
Étrangers	23%	23%
Immigrés	28%	28%
Part familles monop	32,80%	32,60%
Tx scol 15,24 ans	60%	58%
<i>taux idem Femmes</i>		59,50%
Tx sans diplômes	44%	47,20%
Tx 16-25ans non scol sans emploi	26,80%	29,70%
<i>taux idem Femmes</i>	26,60%	30,20%
Taux emploi	47,00%	41,40%
<i>taux idem Femmes</i>	41,60%	36,30%

Mais des réalités très différentes à l'échelle de chaque quartier politique de la ville : en fonction des bassins d'emploi (dynamique ou non), en fonction des caractéristiques socio-démographiques, en fonction du tissu économique...

# Evolution de la prise en compte de l'emploi Contrats de ville

## INTRODUCTION : L'EVOLUTION DES ORIENTATIONS CONCERNANT LA THEMATIQUE "EMPLOI" DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

### Précédente contractualisation politique de la ville

Cohésion sociale

Le développement économique et l'emploi

Cadre de vie et renouvellement urbain

### Nouvelle contractualisation "Engagements 2030"

Double approche de la prise en compte  
de la thématique Emploi :

- Circulaire 31/08/23 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030

--> Les contrats sont recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en collaboration avec les habitants

- Conseil Interministériel des Villes : 4 axes pour les quartiers prioritaires (octobre 2023)

La transition  
écologique

Politique de la  
Ville renouvelée

Le Plein  
Emploi

Les services  
publics



# Evolution de la prise en compte de l'emploi Contrats de ville

## INTRODUCTION : L'EVOLUTION DES ORIENTATIONS CONCERNANT LA THEMATIQUE "EMPLOI" DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

### Précédente contractualisation politique de la ville

Cohésion sociale

Le développement économique et l'emploi

Cadre de vie et renouvellement urbain

### Nouvelle contractualisation "Engagements 2030"

Double approche de la prise en compte  
de la thématique Emploi :

- Circulaire 31/08/23 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030

--> Les contrats sont recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en collaboration avec les habitants

- Conseil Interministériel des Villes : 4 axes pour les quartiers prioritaires (octobre 2023)

La transition  
écologique

Politique de la  
Ville renouvelée

Le Plein  
Emploi

Les services  
publics





# Contrats de ville et emploi en Grand Est

Mais des réalités très différentes à l'échelle de chaque quartier politique de la ville : en fonction des bassins d'emploi (dynamique ou non), en fonction des caractéristiques socio-démographiques, en fonction du tissu économique...



# Cadre de l'intervention du volet « emploi » entre droit commun et politique de la ville

## LA POLITIQUE DE LA VILLE EN COMPLEMENT DU DROIT COMMUN SUR L'EMPLOI

Des politiques publiques de l'emploi existent et apportent diverses solutions afin de répondre aux enjeux de l'emploi dans les QPV. Malgré le fait qu'une offre de service existe, on observe un non-recours qui est lié à une méconnaissance de l'offre de services et des opérateurs de l'emploi et une réticence à leur utilisation.

Pour les partenaires des contrats de ville, l'objectif des acteurs de l'emploi est d'offrir une réponse plus adaptée, fluide et coordonnée aux habitants des QPV afin de faciliter leur insertion par l'emploi et éviter les ruptures dans leurs parcours d'insertion.

Le rôle de la politique de la ville, en appui aux politiques publiques de l'emploi est de renforcer l'aller-vers et de compléter le parcours vers l'emploi par des démarches intermédiaires.

Le contrat de ville agit comme un animateur des partenariats afin de favoriser la mobilisation du droit commun de l'emploi pour les publics QPV.

### Le rôle de la politique de la ville

Cibler les besoins spécifiques des habitants QPV

Par la concertation et la connaissance des publics

Communiquer sur l'existant

Renforcer le droit commun et le décliner à l'échelle des QPV

Animer le partenariat des acteurs au travers d'une feuille de route partagée

Travailler sur les freins périphériques chez certains publics cibles

Créer des étapes intermédiaires et des passerelles

pour permettre le raccrochage au droit commun de l'emploi

Développer des actions expérimentales

Co-financement

Evaluation d'actions





# Zoom



## Les enjeux de la loi pour le plein emploi en matière de politique de la ville



*SOURCE / Séminaire Languedoc – CRPV*

# La loi « plein emploi »

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'un accompagnement des personnes en recherche d'emploi plus individualisé car mieux adapté au niveau d'autonomie et aux besoins de chacun, et plus fluide afin d'améliorer leur insertion professionnelle en leur apportant la bonne solution au bon moment grâce à une meilleure coopération entre tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion réunis au sein du Réseau pour l'emploi.

- Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi :
  - <https://www.vie-publique.fr/loi/289715-loi-plein-emploi-france-travail-rsa-handicap-du-18-decembre-2023>

# La loi « plein emploi »

## EN QUELQUES MOTS

La loi vise à améliorer la coordination entre les différents acteurs du réseau pour l'emploi pour :

- Intensifier l'accompagnement des demandeurs d'emploi
  - un parcours usager
  - un réseau pour l'emploi complété par les nouveaux organismes O2R
  - une approche plus inclusive pour les PSH
  - renforcement de l'action de l'Etat en matière de formation
- Renforcer la réponse aux besoins en recrutement des employeurs
  - un socle commun de service aux entreprises du réseau pour l'emploi
  - le renforcement de la relation avec les employeurs
  - renforcement de l'action de l'Etat en matière de formation

# La loi « plein emploi »

## EN QUELQUES MOTS

La loi vise à améliorer la coordination entre les différents acteurs du réseau pour l'emploi, mais comment ?

- Un cadre de coopération reposant sur une logique de patrimoine commun.
- Une gouvernance nationale, lieu de co-construction et de partage pour définir les orientations stratégiques et les éléments du patrimoine commun.
- Une gouvernance territoriale simplifiée, co-pilotée Etat/Collectivités à chaque échelon territorial :
  - Au niveau régional : un comité régional pour l'emploi
  - Au niveau départemental : un comité départemental pour l'emploi
  - Au niveau infra départemental : un comité local pour l'emploi

# La loi « plein emploi »

## LES COMITES POUR L'EMPLOI

<b>Niveau Régional</b>	<b>Le comité régional pour l'emploi (CRPE)</b> <i>Co-présidé État/Région</i>	Définition et suivi des <b>politiques du développement de l'emploi, de la formation professionnelle, de la sécurisation des parcours et des transitions professionnelles</b> en particulier des publics les plus éloignés du marché du travail, et de la <b>réponse aux besoins des entreprises</b>  Déploiement des politiques nationales <b>en matière d'emploi</b> et leur coordination avec les stratégies régionales de <b>l'orientation et de la formation professionnelles et de développement économique</b>
<b>Niveau départemental</b>	<b>Le comité départemental pour l'emploi (CDPE)</b> <i>Co-présidé État/Département</i>	Définition et suivi des <b>politiques d'insertion</b> pour des parcours adaptés aux <b>publics les plus éloignés</b> du marché du travail, notamment des <b>allocataires du RSA</b> en lien avec les conseils départementaux
<b>Niveau local</b>	<b>Le comité local pour l'emploi (CLPE)</b> <i>Co-présidé État/Région/Département et/ou EPCI</i>	Échelon de <b>déclinaison opérationnelle</b> des politiques nationales, régionales et départementales, et d' <b>identification des priorités d'action</b> en réponse à la situation du marché du travail local, de <b>mise en œuvre et de suivi</b>



**Céline PERIER, Chargée de mission  
DREETS Grand Est**

**et**



**Zoé FONTIER, Chargée de mission  
SGARE Grand Est**



# Le système d'acteurs emploi / politique de la ville

## ■ Zoom sur l'organisation territoriale de l'Etat

La création d'un service public de l'insertion et de soutien au tissu économique : les DREETS et DDETS(PP)

**Le décret du 9 décembre 2020** permet le regroupement des missions des Directions qui étaient en charge, au niveau régional, des Entreprises, de la Concurrence, du travail et de l'Emploi ([DIRECCTE](#)) avec celles de la Cohésion Sociale ([DRJSCS](#)).

**Une nouvelle direction régionale** est née de cette réforme: la DREETS, c'est-à-dire la **Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités**, poursuivant l'objectif d'accompagner les personnes en difficultés jusqu'à leur insertion par l'activité économique et l'emploi ainsi que soutenir à la compétitivité des entreprises, l'activité économique et l'emploi.

**Au niveau départemental**, ce sont désormais les DDETS(PP) qui prennent en charge l'ensemble du parcours d'insertion et d'accès à l'emploi. Ces directions sont le regroupement des unités territoriales des anciennes DIRECCTE avec la partie Cohésion sociale des missions des DDCS.

La mise en place des DREETS et des DDETS(PP) conforte ainsi la nouvelle ambition de créer un véritable service public de l'insertion notamment afin de déployer au mieux la stratégie de lutte contre la pauvreté, lancée en septembre 2018.



# Témoignage



**Marie HOMAND, DDETSPP des Vosges**





# Témoignage



**Corinne DESANGES, DDETS du Bas-  
Rhin**





# **Témoignage**



**Audrey RAGOT, DDETS de Meurthe-  
et-Moselle**





# Des logiques d'instance



# Témoignage



**Françoise NASSANY, Déléguée Préfet  
dans le Bas-Rhin**





# **Témoignage**



**Audrey RAGOT, DDETS de Meurthe-  
et-Moselle**





# Témoignage



**Françoise NASSANY, Déléguée Préfet  
dans le Bas-Rhin**





**Zoé FONTIER, Chargée de mission  
SGARE Grand Est,  
Céline PERIER, Chargée de mission  
DREETS Grand Est  
et Murielle MAFFESSOLI, Directrice  
ORIV**

# Les leviers dédiés politique de la ville

- Pactes plein emploi qui feront suite aux cités de l'emploi
- Les entreprises s'engagent pour les quartiers - PAQTE
- Parrainage vers l'emploi
- Ecoles de la 2ème chance : Un parcours de formation et d'accompagnement individualisé pour les jeunes sans qualification, ou titulaires d'un BEP, CAP, Bac ou équivalent, éloignés de l'emploi, souhaitant accéder à un emploi ou une formation.
- EPIDE : Un parcours de formation et d'accompagnement individualisé pour les jeunes sans qualification, ou titulaires d'un BEP, CAP, Bac ou équivalent, éloignés de l'emploi, souhaitant accéder à un emploi ou une formation.
- Emplois aidés

Le dispositif des emplois francs prend fin le 31 décembre 2024.

[Questions-réponses | Les emplois francs | Travail-emploi.gouv.fr | Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](#)

[Ce qui change pour le travail et l'emploi au 1er janvier 2025 | Travail-emploi.gouv.fr | Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](#)

---

# Le droit commun de l'emploi

- Une logique d'action articulée autour de deux leviers : **droit commun** et **action spécifique**

## Le droit commun de l'emploi

La situation dégradée de l'emploi dans les quartiers prioritaires nécessite une action particulière de l'État.

Conçue dans une **logique de rattrapage**, elle vise à atteindre une proportion de bénéficiaires des mesures de l'emploi adaptée aux besoins des habitants des QPV. Cette politique publique repose, en tout premier lieu, sur la mobilisation des politiques d'emploi de droit commun – qui doivent s'appliquer de façon générale à tous – en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

**Une convention d'objectifs 2016-2020** avait été signée entre le ministère chargé de l'Emploi, Pôle emploi, le réseau des missions locales et le ministère chargé de la Ville autour de trois axes principaux :

- mobiliser les politiques de l'emploi en faveur des habitants des quartiers, en particulier les jeunes ;
- assurer la présence dans les quartiers et l'adaptation du service public de l'emploi aux besoins de leurs habitants ;
- renforcer le pilotage et l'animation du volet Emploi et développement économique conclus entre l'État et les collectivités territoriales.



**Mise en place de stratégie(s)**



# Témoignage



**Audrey RAGOT, DDETS de Meurthe-  
et-Moselle**





**Zoé FONTIER, Chargée de mission  
SGARE Grand Est,  
Céline PERIER, Chargée de mission  
DREETS Grand Est**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

# ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030

---

## Les Objectifs du programme EQ 2030

**Le comité interministériel à la ville du 27 octobre 2023 a décidé :**

- de déployer le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 porté par Bpifrance et soutenu par le Gouvernement et la Banque des Territoires, doté de 456 M€ sur quatre ans pour :
  - **Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers**
  - **Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers**
  - **Accélérer, développer, conquérir**
- de mettre en place une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers avec la création d'un collectif des Entrepreneurs Quartiers 2030 et des comités locaux dans les territoires volontaires.

D'ici 2027, l'objectif national est d'accompagner 100 000 nouveaux entrepreneurs dans les QPV. L'enjeu est de faciliter et mieux accompagner l'entrepreneuriat pour renforcer l'emploi et l'activité dans ces territoires en difficulté, en cohérence avec les actions menées en faveur du plein emploi et de l'engagement des entreprises.

---

# Les actions du programme Ambitions 24-27

ENTREPRENEURIAT  
quartiers2030



456 M€



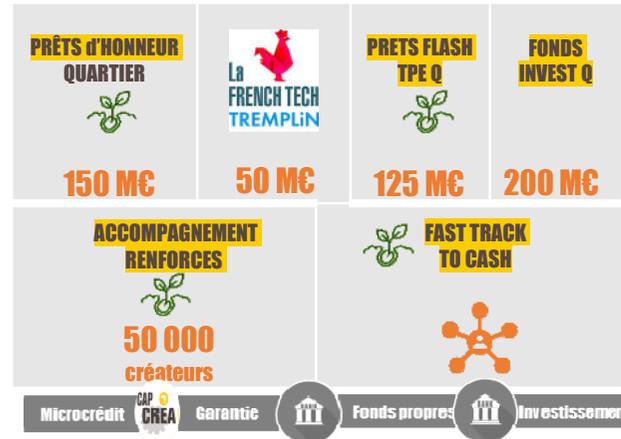
## DÉTECTER INFORMER & ORIENTER



MON PASS  
CRÉA



## ACCOMPAGNER & FINANCER



## ACCÉLÉRER DEVELOPPER CONQUERIR



\* Y compris par les dispositifs de droit commun

## AXE 1 – INFORMER DETECTER

DÉTECTER  
INFORMER  
&  
ORIENTER



Les **Bus de l'Entrepreneuriat** sillonnent les quartiers prioritaires et vont à la rencontre des habitants pour parler d'entrepreneuriat.



Les chefs de projet **CitésLab** interviennent dans les quartiers prioritaires, pour détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité.



Le **Carrefour de l'Entrepreneuriat** est un lieu unique (ou des lieux) réunissant l'écosystème entrepreneurial d'un territoire et proposant les solutions d'accompagnement et de financement pour les porteurs de projets et créateurs d'entreprises. Il a pour objectif de faire venir les entrepreneurs en devenir et en activité.

TALENTS  
DES CITÉS

LA TOURNÉE  
ENTREPRENEURIAT  
quartiers2030

# Le déploiement de l'Axe 1 en Grand Est en 2025

## Les opérateurs Axe 1 Grand Est

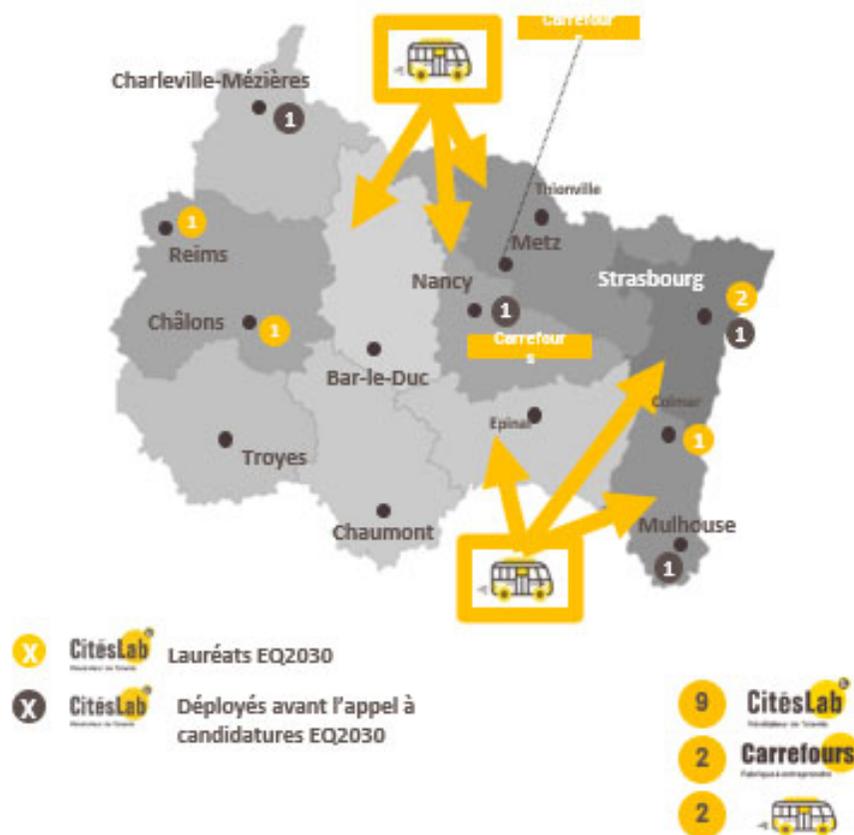
### Détecter, informer & orienter

Dispositifs	Opérateurs	Territoires
Dispositifs	Opérateurs	Territoires
 Révélateur de Talents	BGE ALSACE-LORRAINE	CA Colmar Agglomération
	FRANCE ACTIVE ALSACE	CA Mulhouse Alsace Agglomération
	FRANCE ACTIVE CHAMPAGNE ARDENNE	CA Ardenne Métropole
	FRANCE ACTIVE CHAMPAGNE ARDENNE	CU du Grand Reims
	FRANCE ACTIVE LORRAINE	Métropole du Grand Nancy
	INITIATIVE MARNE CHALONS EN CHAMPAGNE	CA de Châlons-en-Champagne
	LA RUCHE DEVELOPPEMENT	Eurométropole de Strasbourg
	TEMPO	Eurométropole de Strasbourg
	TESSLAB	Eurométropole de Strasbourg

Dispositifs	Opérateurs	Territoires
 Carrefour Fabrica et entreprise	ALEXIS	Métropole du Grand Nancy
		Eurométropole de Metz
	BGE ALSACE LORRAINE	Moselle, Est de la Meuse, Nord de la Meurthe-et-Moselle
	BGE ALSACE LORRAINE	Haut-Rhin, Bas-Rhin et Vosges

# Déploiement des opérateurs Axe 1 Grand-Est

Détecter, informer & orienter



Echelle de gris sur la carte : plus la zone est foncée plus elle compte d'habitants en DPV

# 77 QPV

bénéficient d'un programme axe 1  
Entrepreneuriat Quartiers 2030  
- relèves 2024 cumulées

1 programme implanté sur le territoire

- Bus de l'Entrepreneuriat
- Carrefours de l'Entrepreneuriat
- CitésLab

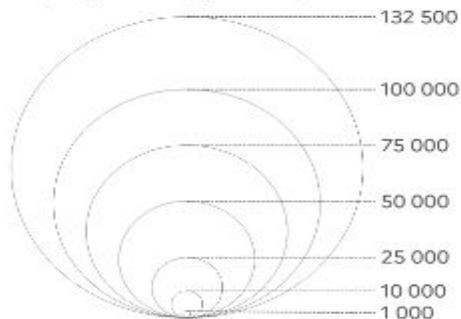
2 programmes implantés sur le territoire

- Bus de l'Entrepreneuriat et Carrefours de l'Entrepreneuriat
- Bus de l'Entrepreneuriat et CitésLab
- Carrefours de l'Entrepreneuriat et CitésLab

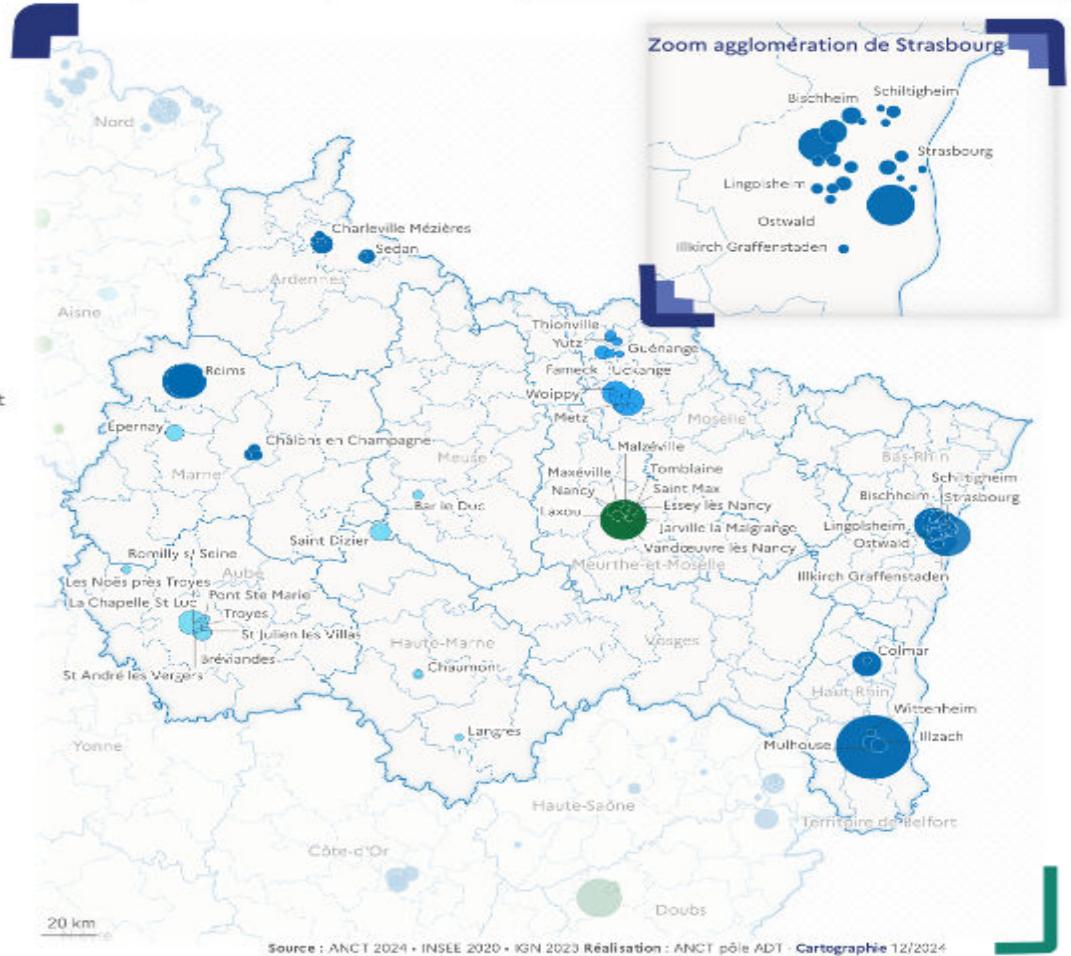
3 programmes implantés sur le territoire

- Bus de l'Entrepreneuriat, Carrefours de l'Entrepreneuriat et CitésLab

Nombre d'habitants en QPV bénéficiant d'au moins  
un programme (QPV 2024, recensement 2020)



20/03.



# Animation régionale du programme EQ2030

Une animation régionale assurée par le Responsable Création et Entrepreneuriat (RCE) de Bpifrance Philippe Fleurentin et le référent régional Entrepreneuriat Quartiers 2030 de la DREETS Céline PERIER – Zoé FONTIER SGARE

## Liste des référents départementaux EQ2030 :

STRUCTURE	Prénom, Nom	Mail	Fonction
Sous-préfecture de Sedan	Thomas GRIETTE	<a href="mailto:thomas.griette@ardennes.gouv.fr">thomas.griette@ardennes.gouv.fr</a>	Chef du service politique de la ville
DDETSPP de l'Aube	Naïma EL FARSAOUI	<a href="mailto:naima.el-farsaoui@aube.gouv.fr">naima.el-farsaoui@aube.gouv.fr</a>	Cheffe du service ISP
DDETSPP de la Marne	Viviane FRAMBOURT	<a href="mailto:viviane.frambourt@marne.gouv.fr">viviane.frambourt@marne.gouv.fr</a>	Cheffe du pôle Solidarités, Insertion Professionnelle, Emploi et Entreprises
DDETSPP de Haute-Marne	Juliette MAXE	<a href="mailto:juliette.maxe@haute-marne.gouv.fr">juliette.maxe@haute-marne.gouv.fr</a>	Chargée des dossiers Politique de la ville
Préfecture de Meurthe et Moselle	Marion OUDIN	<a href="mailto:marion.oudin@meurthe-et-moselle.gouv.fr">marion.oudin@meurthe-et-moselle.gouv.fr</a>	Déléguée du préfet
Sous-préfecture de Verdun	Xavier PANNECOUCKE	<a href="mailto:xavier.pannecoucke@meuse.gouv.fr">xavier.pannecoucke@meuse.gouv.fr</a>	
DDETS de Moselle	Fabrice MICLO	<a href="mailto:fabrice.miclo@moselle.gouv.fr">fabrice.miclo@moselle.gouv.fr</a>	Responsable service insertion professionnelle -DDETS 57
Préfecture du Bas-Rhin	Stéphane BARGET	<a href="mailto:stephane.barget@bas-rhin.gouv.fr">stephane.barget@bas-rhin.gouv.fr</a>	Chargé de mission économie-emploi - Préfecture du Bas-Rhin
	Anaïs TANCREDI	<a href="mailto:anaïs.tancredi@bas-rhin.gouv.fr">anaïs.tancredi@bas-rhin.gouv.fr</a>	Chargée de mission Préfecture du Bas-Rhin
	Françoise NASSANI	<a href="mailto:francoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr">francoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr</a>	Déléguée de la préfète
Sous-préfecture de Mulhouse	Jean-Marc LEBRET	<a href="mailto:jean-marc.lebret@haut-rhin.gouv.fr">jean-marc.lebret@haut-rhin.gouv.fr</a>	Chef du pôle départemental politique de la ville
Préfecture des Vosges	Stéphanie MICHEL-AUBEL	<a href="mailto:stephanie.michel-aubel@vosges.pref.gouv.fr">stephanie.michel-aubel@vosges.pref.gouv.fr</a>	Déléguée du préfet
DDETSPP des Vosges	Aurélien PARISOT	<a href="mailto:aurelien.parisot@vosges.gouv.fr">aurelien.parisot@vosges.gouv.fr</a>	Chargée de mission à la DDETSPP des Vosges

20/03/2025

# Animation régionale du programme EQ2030

- Un séminaire de lancement régional co-organisé par la DREETS, le SGARE et BPI France
    - à destination des agents de l'État, des élus, des acteurs de l'emploi en région
    - Fin mars 2025, date qui vous sera envoyée dans un save the date bientôt
  - **Au programme :**
    - Présentation des trois Axes EQ 2030, des dispositifs
    - Témoignages et table ronde
    - **Les objectifs** : faire réseau et donner les outils pour une mise en œuvre des dispositifs sur les territoires du Grand Est
-



**Safia BEN-AMMAR et Magaly  
BAUDEL, chargées de mission,  
DREETS Grand Est**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

*PRÉSENTATION DE L'OFFRE  
DE REPÉRAGE ET DE REMOBILISATION  
(02R)*

# ***Présentation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Offre de repérage et de remobilisation : 02R***

---

## Contexte

- La loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a introduit, dans son article 7, une nouvelle «catégorie d'organismes chargés du repérage et de l'accompagnement spécifique des personnes les plus éloignées de l'emploi». L'offre inclusion s'inscrit dans la continuité des projets Plan d'Investissement dans les compétences (PIC) menés sur la période 2018-2023. Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) type, a été rédigé par la DGEFP, et adapté au niveau régional en fonction du diagnostic établi.



## *Présentation de l'AMI O2R: Offre de repérage et de remobilisation*

### **L'offre d'inclusion doit permettre**

- **d'aller à la rencontre et prioriser les publics qui sont « en dehors des radars ».**
- **de lever les freins liés aux** difficultés sociales, de santé ou handicap, logement, mobilité, accès aux droits, pour faciliter l'accompagnement professionnel

### **Le public visé**

- L'offre inclusion s'adresse aux publics dits « invisibles », les personnes les plus éloignées de l'emploi, qui ne sont pas inscrites auprès d'un acteur du réseau pour l'emploi (France Travail, Missions Locales, Cap Emploi). L'objectif est de rapprocher ces publics de l'emploi ou de la formation ou de les orienter vers le droit commun, par exemple via le Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ) ou d'autres dispositifs adaptés.

## *Présentation de l'AMI O2R: Offre de repérage et de remobilisation*

### **Les attendus**

Les projets devront se concentrer sur :

- Le **repérage**, notamment grâce à des actions innovantes telles que des maraudes au pied des immeubles, des bus itinérants, le bouche-à-oreille ou l'utilisation des réseaux sociaux.
- La **remobilisation** des publics concernés.
- L'**accompagnement global** vers l'emploi ou la formation.

### **Une nécessaire complémentarité**

Comme précisé par la loi, les organismes retenus devront :

- « Contribuer au dispositif d'insertion professionnelle et d'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières mis en œuvre par l'État. »
- Participer au réseau pour l'emploi et collaborer avec les autres membres du réseau pour l'emploi.

## *Présentation de l'AMI O2R: Offre de repérage et de remobilisation*

### **Mise en œuvre dans le Grand Est**

- **En juillet** : Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI).
- **De septembre à octobre** : Phase d'éligibilité des dossiers menée par la DREETS et le cabinet AMNYOS, suivie d'une instruction sur le fond par la DREETS, les DDETS, et les têtes de réseaux (DR France Travail, ARML, CHEOPS).
- **Octobre 2024** : Sélection des 11 candidatures retenues pour des actions sur 3 ans (2024-2027).
- **Janvier 2025** :
  - Mise en œuvre opérationnelle de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

### **Panorama O2R en Région Grand Est**

- **11 porteurs retenus**, couvrant 9 départements (à l'exception de l'Aube, où aucune candidature recevable n'a été retenue).
- Dont 6 porteurs ciblant plus particulièrement les publics des QPV
- L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) vise **4 320 bénéficiaires** sur 3 ans, avec un engagement financier de l'État de **14 millions d'euros**.

## *Présentation de l'AMI O2R: Offre de repérage et de remobilisation*

### **Panorama O2R en Région Grand Est**

Département	Nom du porteur
08 - Ardennes	GLOBAL AXE
51 - Marne	CLUB DE PRÉVENTION EPERNAY
51 - Marne	AFPA
52 - Haute-Marne	TREMP LIN
54 - Meurthe-et-Moselle	AURÉLIE FINANCE
55 - Meuse	MAISON FAMILIALE RURALE DE COMMERCY
57 - Moselle	PYRAMID'EST)
67 - Bas-Rhin	EDIFIS
68 - Haut-Rhin	MARGUERITE SINCLAIR
88 - Vosges	ARES
88 - Vosges	FACE ILIHA

De nouvelles contractualisations pourraient être lancées en **2025**



## Quelques éléments à retenir